

# *Les femmes résistantes à l'occupation nazie de la Tunisie 1942-1943*

FATEN BOUHRARA CHEBIL  
UNIVERSITE DE LA MANOUBA, TUNIS

L'occupation de la Tunisie par les forces de l'Axe entre novembre 1942 et mai 1943 constitue une période charnière dans l'histoire du pays durant la Seconde Guerre mondiale. Placée sous protectorat français depuis 1881<sup>1</sup>, la Tunisie subit, à partir de juillet 1940, les conséquences directes de l'arrivée au pouvoir du maréchal Philippe Pétain (1856-1951) et de la mise en place du gouvernement de Vichy<sup>2</sup>. Ce dernier applique sur le territoire tunisien des mesures discriminatoires et autoritaires à l'égard des individus jugés « indésirables »<sup>3</sup>, au premier rang desquels il place les communistes, les gaullistes, les francs-maçons et les Juifs.

Face à cette situation, des réseaux de résistance se forment ; souvent en dehors des partis politiques traditionnels. Leur objectif est clair : lutter contre la collaboration, fournir des renseignements aux Alliés et organiser des actes de sabotage. Ces actions clandestines concernent l'ensemble du territoire tunisien et rassemblent des hommes et des femmes de diverses origines. Dans ce contexte, certaines figures féminines se détachent par leur courage et leur engagement.

Ces femmes ont agi dans un contexte particulièrement dangereux, où les sanctions pour actes de résistance pouvaient aller jusqu'à la déportation. Leur engagement soulève une question essentielle : comment restituer une mémoire effacée ou fragmentée ? Comment réintégrer dans l'histoire nationale et dans la mémoire collective ces figures de l'ombre qui ont pourtant risqué leur vie pour la liberté ?

À travers cette recherche, nous souhaitons contribuer à cette démarche de reconnaissance historique. Nous verrons dans un premier temps le contexte général de l'occupation allemande et la manière dont les réseaux de renseignement se sont structurés. Nous nous intéresserons ensuite à deux figures féminines emblématiques de cette résistance : Louise Hanon et Martha Perrussel. Enfin, nous aborderons les conséquences de leur engagement, notamment la répression, la déportation et la mémoire longtemps silencieuse de ces résistantes en Tunisie.

---

<sup>1</sup> La Tunisie est devenue un protectorat français suite à la signature du traité de Ksar-Saïd, dit du Bardo, le 12 mai 1881, complété le 8 juin 1883 par le traité dit de La Marsa.

<sup>2</sup> Vichy est le nom de la ville où siégeait le gouvernement dirigé par Philippe Pétain, du 10 juillet 1940 au 20 août 1944, durant l'occupation de la France par le Troisième Reich.

<sup>3</sup> E. Blanchard, « Les "indésirables". Passé et présent d'une catégorie d'action publique ». in *Figures de l'étranger. Quelles représentations pour quelles politiques ?* GISTI, p. 16-26, 2013. hal-00826717.

## I – Aperçu historique : l’occupation nazie et l’émergence des réseaux de renseignement en Tunisie

La Tunisie entre de plein fouet dans la Seconde Guerre mondiale après la défaite de la France en 1940. Le régime de Vichy s’installe alors à Tunis et collabore avec l’Allemagne nazie. Le 3 octobre 1940, la loi portant sur le statut des Juifs<sup>4</sup> est promulguée par le gouvernement de Vichy. Les neuf articles qui le composent détaillent les interdictions faites aux Juifs d’exercer dans la fonction publique ou d’avoir des professions libérales et ont été étendus à la Tunisie par le décret beylical du 30 novembre 1940. En outre, un *numerus clausus* a été imposé pour limiter le nombre des Juifs dans un ensemble de secteur : on limita entre autres à 5 % le nombre des Juifs dans le corps des médecins et des avocats ou à 20 % d’élèves juifs à l’entrée en sixième<sup>5</sup>.

Mais c’est surtout à partir de novembre 1942, après le débarquement allié en Afrique du Nord, que la Tunisie devient un véritable champ de bataille : elle est occupée militairement par les troupes allemandes du maréchal Erwin Rommel (1891-1944). Cette occupation, qui durera jusqu’en mai 1943, est brutale et lourde de conséquences. Elle marque la seule installation d’une administration militaire nazie sur un territoire arabe pendant la Seconde Guerre mondiale. En Tunisie, après l’opération Torch (novembre 1942), les troupes allemandes débarquent pour résister aux Alliés et y installent une administration militaire d’occupation. L’armée allemande y installe ses postes de défense, exerce une forte répression et impose à la population – notamment juive – des mesures humiliantes : travail forcé, spoliations, rafles et arrestations.

Faut-il rappeler ici que cette époque est marquée par une effervescence politique, par une dynamique générale d’action, dans laquelle les femmes notamment, celles qui avaient une culture politique s’impliquent naturellement. La popularité du général de Gaulle s’étend peu à peu, S. La Barbera décrit cette dynamique de guerre : « D’après les rapports des services de la résidence générale, de la sécurité, confirment une réelle agitation patriotique, résistante et gaulliste les premiers mois de l’été 1940 »<sup>6</sup>.

Face à cette situation, et en réaction au sentiment de trahison provoqué par la collaboration du régime de Vichy, une résistance se met en place. Ce sont surtout des réseaux civils qui vont émerger, souvent hors des structures politiques traditionnelles. Dès 1940, mais surtout à partir de l’occupation allemande de 1942, plusieurs réseaux de renseignement s’organisent dans la clandestinité. Parmi eux, on peut citer les réseaux Mounier, Béranger, Bazangour, Air Tunisie, ou encore celui coordonné avec l’aide de l’agent britannique Dick Jones. Leur mission principale est de collecter des informations sur les positions et les déplacements des troupes allemandes, sur les systèmes de défense, et transmettre ces renseignements aux Alliés. C’est l’une des trois missions principales de ces organisations, aux

<sup>4</sup> Le statut des Juifs est édicté par le régime de Vichy en France et applicable dans les colonies et les protectorats. Il est introduit en Tunisie par le décret beylical du 30 novembre 1940, puis complété par un second décret le 26 juin 1941.

<sup>5</sup> C. Nataf, « L’exclusion des avocats juifs en Tunisie pendant la seconde Guerre mondiale », *Archives Juives*, Vol. 41 (2008), p. 90-107.

<sup>6</sup> S. La Barbara, « Ambiguïtés relationnelles entre communautés française et italienne dans la Tunisie coloniale autour de la Seconde Guerre mondiale », *Outre-Mers. Revue d’histoire*, t. 93, n° 346-347 (2005), p. 279-290. Cet article fait partie d’un numéro thématique : *La santé et ses pratiques en Afrique*.

côtés de l'exfiltration des aviateurs alliés tombés, de la mise en place d'opérations aériennes (parachutages ou atterrissages clandestins) et maritimes, et de la plus célèbre, le sabotage<sup>7</sup>. Les destinataires sont principalement les services de la France libre de De Gaulle, installés à Londres, ou les agents britanniques encore présents dans certaines zones tunisiennes.

Ces réseaux étaient composés de femmes et d'hommes issus de la société civile, comme des médecins, avocats, enseignants, commerçants ou simples citoyens engagés. Tous menaient une double vie : en apparence insérés dans la vie quotidienne, ils agissaient dans l'ombre pour tenter de faire reculer l'occupant. Certains utilisaient leur métier comme couverture pour faire circuler des informations ou aider à la fuite de résistants.

Leur engagement était souvent motivé par des convictions personnelles profondes : le rejet du nazisme, la solidarité avec les victimes, le désir de liberté ou encore l'attachement à une certaine idée de la France et de ses valeurs républicaines. Pour d'autres, notamment parmi les Juifs de Tunisie, il s'agissait aussi de résister à une persécution directe et imminente.

Mais ces réseaux restaient fragiles. En avril 1943, à quelques semaines de la fin de l'occupation, plusieurs d'entre eux sont démantelés. Les arrestations se multiplient, les peines sont lourdes, et plusieurs résistants – dont des femmes – seront emprisonnés ou déportés.

C'est dans ce contexte de clandestinité, de courage et de répression que certaines femmes se sont particulièrement illustrées. Deux d'entre elles, Louise Hanon et Martha Perrussel, méritent qu'on s'y attarde. Leurs parcours permettent d'éclairer la diversité de l'engagement féminin dans la résistance tunisienne.

## II – Deux figures féminines de la résistance : Louise Hanon et Martha Perrussel

Louise Hanon et Martha Perrussel comptent parmi les femmes ayant joué un rôle actif, mais trop souvent ignoré, au sein des réseaux de résistance à l'occupation nazie en Tunisie. Leurs parcours témoignent de l'engagement des femmes dans la lutte clandestine, un engagement qui s'est parfois payé au prix de leur liberté, voire de leur vie.

L'engagement politique des femmes ne s'est pas imposé d'emblée. Il leur fallait en effet transgresser une frontière établie depuis des siècles, qui les confinait, de mère en fille, à la sphère privée. L'analphabétisme féminin constituait également un obstacle majeur, limitant leur accès à l'information et à la participation politique. Comme le souligne Myriam Lucie Krief dans un témoignage recueilli le 25 mai 2012<sup>9</sup> : « J'étais abasourdie car, comme la plupart des habitants du pays, je ne savais pas trop qui était Pétain ni quel était ce Statut qui brisait ma vie »<sup>10</sup>. C'est dans ce contexte bouleversé, marqué par la répression des groupes politiques libéraux et la promulgation de mesures discriminatoires contre les juifs – no-

---

<sup>7</sup> F. Passera, 10. 11 : Retour sur la journée Jeunes chercheurs : les réseaux de renseignements. *Autour de la Seconde Guerre mondiale*. Consulté le 15 mai 2025 à l'adresse <https://doi.org/10.58079/u53p>.

<sup>9</sup> Myriam Lucie Krief, née en 1919 à Tunis. Elle est la veuve de Maître Georges Krief qui fut, aux côtés de Moïse Borgel et de Paul Ghez, l'un des dirigeants de la communauté juive de Tunis pendant l'occupation allemande.

<sup>10</sup> J-P. Allali, *Les Juifs de Tunisie sous la botte allemande : chronique d'un drame méconnu*, Paris, Éditions Glyphe, 2014, p. 83.

tamment le Statut des Juifs – que certaines femmes commencent progressivement à prendre conscience des enjeux politiques et à s’y engager.

Louise Hanon fait partie de ces femmes qui ont bravé les normes d’une société tunisienne alors profondément patriarcale, à une époque où les filles devaient encore se battre pour accéder à l’éducation. Issue d’une famille aisée, elle naît à Souk-El-Arba, aujourd’hui appelée Jendouba, dans le nord-ouest de la Tunisie. Son père, Léon Hanon, est un homme d’affaires, et sa mère, Ida Funaro, une Juive italienne, est la fille d’un médecin ayant servi le bey.

Après des études secondaires, Louise poursuivit, malgré les réticences de son père, des études supérieures en droit. Elle devient « l’une des trois premières femmes avocates en Tunisie »<sup>11</sup>. Son métier lui permettait non seulement de circuler librement entre différentes sphères sociales, mais aussi d’accéder à des informations sensibles.

Son parcours universitaire, sa profession d’avocate, ainsi qu’un voyage d’études en Allemagne en 1935 – où elle rencontra Hitler – marquèrent un tournant décisif dans sa vie. L’instauration des lois raciales, les politiques d’exclusion des régimes fasciste et nazi, puis celles du régime de Vichy, éveillèrent en elle une conscience politique aiguë. Sa personnalité affirmée la pousse à refuser l’image de la femme passive, dénuée d’esprit critique ou d’initiative.

Louise choisit de s’engager dans la résistance active en rejoignant le « Réseau Mounier ». Il fut constitué peu après l’armistice par André Mounier<sup>12</sup>, qui trouva la mort lors d’un vol tragique entre Malte et l’Égypte. Alfred Rossi (1908-1943) en assumait alors la direction et, par la suite, ce fut Louise Hanon qui prit la relève<sup>13</sup>. Ses activités furent variées. Elle recueillait des données sur les troupes allemandes et contribuait à les faire parvenir aux forces alliées, allant jusqu’à l’hébergement de parachutistes anglais. Une anecdote illustre son audace : elle dissimula des appareils radio et du matériel d’écoute dans un coffre rempli de légumes qu’elle transporta dans un camion militaire italien qu’elle fit arrêter elle-même. Grâce à sa parfaite maîtrise de l’italien – sa langue maternelle – elle conversait aisément avec les soldats ennemis, sans éveiller de soupçons<sup>14</sup>.

Son engagement est d’autant plus remarquable qu’elle cumulait deux facteurs de vulnérabilité en raison de son genre et de son identité juive. Dans un contexte où la communauté juive était particulièrement ciblée par les mesures nazies, elle a fait le choix du risque et de l’action.

Le 15 avril 1943, Louise est arrêtée par la Gestapo<sup>15</sup>. Après huit jours de détention à la prison militaire de Tunis, elle est déportée, enchaînant un long trajet passant par Marsala, Naples, puis Berlin.

Une autre figure féminine qui a fait partie des réseaux de renseignement, est Martha Perrussel née Auschitzky. Elle est la fille de Maurice Auschitzky et Léontine Flinoy. Née le 14 juillet 1898 à Caudéran dans la région bordelaise, elle arriva en Tunisie en compagnie de

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 267.

<sup>12</sup> André Mounier, né le 23 août 1913 en Algérie, décédé le 21 septembre 1941.

<sup>13</sup> J. Sabille, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l’occupation*, Paris, Éditions du Centre, 1954, p. 132.

<sup>14</sup> Allali, *Les Juifs de Tunisie...*, *op.cit.*, p. 269.

<sup>15</sup> La Gestapo, acronyme tiré de l’allemand *Geheime Staatspolizei* signifiant « Police secrète d’État », était la police politique du Troisième Reich.

son premier mari le capitaine Roger Courtois<sup>16</sup> quand ce dernier a été nommé officier des Affaires étrangères à Tunis. À Tunis, elle fit la connaissance de son deuxième mari, un jeune avocat-défenseur, Yves Perrussel (1903-1968) et se marièrent en 1938, avant qu'Yves ne s'engage dans la France libre en Tunisie en janvier 1943.

Martha a écrit « ses souvenirs de captivités ». Certains sont publiés dans un livre écrit par Yves Perrussel sous le titre du *Ravensbrück 18813. Carnet d'une rescapée*<sup>17</sup> où on peut lire des témoignages et des croquis dessinés par elle. Quelques extraits de ce livre ont été publiés sur le site web des Français libres de juin 1940 à juillet 1943<sup>18</sup>. On peut y lire que Martha a été invitée à un interrogatoire. Elle a été ramenée dans un camion de la Gestapo le 19 janvier 1943 après avoir confié ses enfants Annick et Guy à une amie. Elle a conversé avec l'agent français qui était présent pour lui dire : « Vous faites un joli métier que d'arrêter des Français pour les livrer aux allemands ». Elle précise qu'elle a été interrogée sur ces amis juifs, sur les personnes à qui elle portait de l'aide et ceux à qui elle donnait de l'argent. Les autres questions portent principalement sur son mari, son travail, sa vie, sur les gens qu'ils fréquentaient, etc. Elle indiquait : « je restais très calme et froide. Et bien entendu ils n'ont obtenu aucun renseignement ». Depuis ce jour Martha n'est pas rentrée chez elle et elle n'a vu ni son mari ni ses enfants pendant plus que deux ans.

Martha appartient, elle aussi, à un cercle social élevé, ce qui lui donne accès à des informations privilégiées, notamment par le biais des milieux administratifs et juridiques tunisois. Grâce à sa position, elle pouvait transmettre des informations, cacher des résistants ou faciliter certains déplacements. Discrète, elle a su utiliser son statut de femme mariée pour agir sans éveiller de soupçons.

Ce qui est frappant dans le cas de ces deux femmes, c'est la manière dont elles ont utilisé les rôles sociaux qui leur étaient assignés – celui de professionnelle respectable pour Louise ou celui d'épouse de notable pour Martha – non pas pour se soustraire au conflit, mais pour s'y engager. Elles ont mené une résistance silencieuse mais efficace, en dehors des combats armés, dans les coulisses de la guerre.

Mais cette implication n'a pas été sans conséquences...

### III – L'épreuve de la déportation : une répression brutale de l'engagement féminin

La déportation est une mesure répressive particulièrement sévère, caractérisée par une privation radicale de liberté. Elle revêt une dimension profondément humiliante pour la personne déportée, tant sur le plan physique que psychologique. Elle implique l'arrestation brutale d'individus, leur transfert vers une destination dans la plupart des cas tenue secrète, sans qu'aucune justification ne leur soit fournie. Cette pratique, typique des régimes totalitaires, s'inscrit dans un climat de violence et de cruauté. À partir du moment où le déporté est arraché à son environnement, il se retrouve plongé dans l'inconnu et coupé de tout lien avec sa famille. Le témoignage bouleversant de Frédérique Gasquet, *Une lettre de mon père : une famille de Tunis dans l'enfer nazi*, illustre à la fois la souffrance de Gilbert Scemla et celle de sa mère face à sa captivité. Les Scemla – le père Joseph, 54 ans, et ses deux fils Gilbert, 25 ans, et Jean, 20 ans – tentèrent de rejoindre en Algérie les Forces françaises libres, mais furent arrêtés par les Allemands à la frontière algéro-tunisienne. Déportés et

<sup>16</sup> Elle a eu de son premier mariage deux enfants, Jean et Annick Courtois.

<sup>17</sup> Y. Perrussel, *Ravensbrück 18813. Carnet d'une rescapée*. 179 p.

<sup>18</sup> <https://www.francaislibres.net/liste/fiche.php?index=90305> (téléchargé le 7 juin 2024).

incarcérés en Allemagne, condamnés à mort par un tribunal de Torgau, les trois hommes furent exécutés par décapitation à la hache à la prison de Halle, le 17 juillet 1944<sup>19</sup>.

Le *Livre mémorial* publié par la Fondation pour la mémoire de la déportation fournit des informations précieuses sur les personnes déportées depuis la Tunisie en mois d'avril 1943<sup>21</sup>. Ce registre détaille pour chaque individu le matricule, le nom et le prénom, le sexe, la date et le lieu de naissance, la nationalité, l'itinéraire complet de la déportation, ainsi que le lieu de libération et, le cas échéant, celui du décès. Il précise également le sort réservé à chaque déporté : libération par les autorités allemandes, retour de déportation, décès, situation inconnue ou évasion pendant le transport ou la détention. Maître Hanon et M<sup>me</sup> Perrussel figuraient alors parmi 85 déportés de la Tunisie, 17 femmes et 68 hommes.

Notre source est également la Fondation pour la mémoire de la déportation qui nous permit de recueillir des données importantes : le 2 avril, une quarantaine d'hommes sont emmenés via l'Italie en Allemagne au camp de Sachsenhausen. Puis le 7 avril, c'est un groupe de 9 femmes qui est emmené vers Ravensbrück, camp de concentration pour les femmes. D'autres sont déportées séparément, comme l'avocate Louise Hanon.

Louise Hanon est arrêtée avec d'autres membres de son réseau dans des conditions particulièrement dures. On peut lire dans *Le Petit Matin* du 10 novembre 1944, dans un article intitulé « Me Louise Hanon déportée par les Allemands va revenir à Tunis », qu'après huit jours passés à la prison militaire de Tunis, elle fut embarquée sur une péniche à destination de Marsala, pour une traversée de vingt-huit heures. De là, elle est transférée à Naples, puis conduite à Berlin. Elle y est emprisonnée pendant quatre mois dans les geôles nazies et subit plusieurs interrogatoires. En août 1943, elle est libérée mais placée en résidence surveillée. En décembre de la même année, elle parvint à rejoindre Bordeaux, qu'elle dut quitter deux mois plus tard en raison de la menace que fait peser sur elle la Gestapo. Elle se réfugia alors à Tarbes, où elle participa, aux côtés des Forces françaises de l'intérieur, à la libération de la ville<sup>22</sup>.

Déportée sans procès équitable, uniquement en raison de son double statut de résistante et de femme juive, elle survit à cette épreuve, mais en restera profondément marquée. Après la guerre, elle ouvrit un cabinet d'avocate à Tunis avant de s'éteindre à Paris en 2000.

Martha Perrussel subit elle aussi les conséquences de son engagement : surveillance permanente, interrogatoires, isolement. Mais, contrairement à maître Hanon, elle n'eut pas la même chance et passa bien plus de temps en détention. Arrêtée le 19 janvier 1943, elle fut emprisonnée à la prison de la Kasbah, à Tunis, jusqu'au 2 avril. Deux jours plus tard, le 4 avril, elle fut transférée par avion à Naples, puis acheminée vers Berlin. Du 5 au 7 avril, elle passa trois jours à la prison d'Alexanderplatz avant d'être déportée au camp de Ravensbrück, où elle arriva le 7 avril 1943. Internée sous le matricule 18813 (Ra), elle y demeura jusqu'au 28 avril 1945 et fut libérée le 5 mai 1945.

Son mari, plus exposé politiquement, était lui aussi visé, ce qui renforça la pression sur elle. Après la guerre, elle rejoignit son époux, Yves Perrussel, qui fut le dernier maire français de Tunis avant l'indépendance. En 1956, après l'accession de la Tunisie à l'indépen-

<sup>19</sup> F. Gasquet, *La lettre de mon père : une famille de Tunis dans l'enfer nazi*, Paris, Éd. du Felin, 2006.

<sup>21</sup> Fondation pour la mémoire de la déportation, *Livre mémorial. Les transports partis de Tunisie en avril 1943*. <http://www.bddm.org/liv/details.php?id=1.98.#HANON> (téléchargé le 4 juin 2024).

<sup>22</sup> *Le Petit Matin*, 10 novembre 1944. Bibliothèque nationale de Tunisie.

dance, Yves et Martha s'installèrent à Paris. À la retraite d'Yves, le couple se fixa à Nice. Martha Perrussel s'éteignit à Boulogne-sur-Seine le 7 janvier 1987<sup>23</sup>.

Après la guerre, très peu de ces femmes recevront une reconnaissance officielle. Le récit national, en Tunisie comme en France, a longtemps privilégié des figures masculines, héroïques, souvent militaires, au détriment de ces femmes discrètes mais essentielles, dont le courage s'exerçait dans les marges, dans les arrières-cuisines de l'Histoire.

### **Conclusion générale**

La résistance à l'occupation nazie de la Tunisie entre 1942 et 1943 fut un moment à la fois bref et intense de mobilisation populaire – et féminine – face à l'ennemi. Les parcours féminins nous obligent à revoir notre conception de la résistance : elle ne se résume pas à la lutte armée ou aux grandes batailles. Elle se joue aussi dans l'ombre, dans les gestes quotidiens de désobéissance, dans les actes de transmission, de camouflage, de soin.

À travers les exemples de Louise Hanon et Martha Perrussel, nous avons vu comment des femmes, en apparence éloignées de la sphère militaire ou politique, ont pris des risques considérables pour transmettre des informations, protéger des vies et défendre des valeurs de liberté et de justice. Leur action ne relevait pas seulement du courage individuel, mais aussi d'une conscience politique aiguë, souvent nourrie par une double marginalité en tant que femmes, et parfois, en tant que juives ou épouses d'opposants.

Leur engagement nous oblige à repenser l'histoire de la résistance en Tunisie, au-delà des figures masculines dominantes et des récits centrés sur les grandes puissances. Il révèle aussi une dimension encore trop peu explorée de la mémoire tunisienne de la Seconde Guerre mondiale : celle des femmes, de leurs luttes et de leurs sacrifices, souvent oubliés dans les récits officiels.

En évoquant aujourd'hui l'arrestation et la déportation de ces femmes, nous contribuons à réparer une injustice mémorielle et à réinscrire leur action dans l'histoire politique et sociale de la Tunisie pendant la Seconde Guerre mondiale. Il ne s'agit pas seulement de leur rendre hommage, mais aussi de rappeler que la résistance tunisienne ne fut pas qu'une affaire d'hommes : elle fut également le fait de femmes qui, souvent dans l'ombre, ont façonné une autre page de notre histoire commune.

---

<sup>23</sup> Perrussel, *Ravensbrück 18813...*, *op.cit.*, p. 170.